

## ACCUEIL DE LOISIRS/ ACCUEIL P.I.A.J 11-13 ANS

### MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2013 - 2014

**Pour qui :**

**Référent :** Laurent GOURMANEL

- prioritairement aux jeunes de la commune
- les jeunes ayant un rattachement à la commune : école, lieu de travail d'un des parents, domicile des grands-parents (justificatif obligatoire) en fonction des places disponibles
- les enfants extérieurs à la commune en fonction des places disponibles

**Inscriptions :**

Possibilité de faire l'inscription de deux familles différentes, uniquement si le dossier est complet .

Les jours d'inscription aucun nouveau dossier non pré rempli au préalable ne sera accepté. Les familles doivent passer au Centre Social ou au Nymphéa avant ces dates.

**Dates d'inscriptions pour les vacances : ATTENTION ! AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN DEHORS DE CES DATES :**

**\* Vacances d'Automne :** du 21 au 31/10/13

- st quentinois : samedi 28/09/13 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 1/10/13 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 3/10/13 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

**\* Vacances de Fin d'Année :** du 30/12/13 au 3/01/14

- st quentinois : samedi 30/11/13 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 3/12/13 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 5/12/13 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

**\* Vacances d'Hiver :** du 3 au 14/03/14

- st quentinois : samedi 8/02/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 11/02/14 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 13/02/14 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

**\* Vacances de Printemps :** du 28 au 30/04 et du 5 au 7/05/14

- st quentinois : samedi 5/04/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 8/04/14 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 10/04/14 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

**\* Vacances d'Eté :** du 7/07 à fin août (date communiquée ultérieurement)

Parents : Pour le bien être de vos enfants, toute inscription au-delà de 6 semaines devra, au préalable, avoir la validation de la direction de l'Accueil de Loisirs et être justifiée

- st quentinois : samedi 24/05/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa - **Attention ! Beaucoup d'attente**
- st quentinois et rattachés : mardi 27/05/14 de 8h à 18h30 au Centre Social (non stop) - **Attention ! Beaucoup d'attente le matin**
- tous : jeudi 5/06/14 de 8h30 à 18h30 au Centre Social (non stop)
- tous : samedi 14/06/14 de 8h30 à 12h au Centre Social

- **A partir du lundi suivant, inscription possible aux heures d'ouverture** (en fonction des places disponibles)
- **Fin des inscriptions, le mardi précédent la semaine d'animation**

**Pas de possibilité d'annulation, sauf en cas de Maladie**

Téléphoner au Centre Social et fournir un certificat médical dans les 48h après l'absence, avant la fin des vacances

**Modalités :**

**Inscription minimum une journée et deux demi-journées par semaine au choix de la famille et/ou en fonction de la programmation**

⇒ à la demi-journée : soit les matins, soit les après-midis sans repas

⇒ à la journée avec repas

**N.B. : les jeunes ayant des allergies alimentaires ne pourront s'inscrire qu'à la demi-journée et devront apporter leur goûter et leur pique-nique lors des sorties**

**Déroulement d'une journée type :**

- 8h00 : accueil échelonné ( jusqu'à 10h) au Centre Social
- 10h00: début des activités collectives
- 12h00 : départ des jeunes qui ne viennent que le matin
- repas (fourni par le Centre)
- 14h00 : accueil des jeunes qui ne viennent que l'après-midi au Centre Social
- 14h15 : reprise des activités collectives
- 16h45 : début de l'accueil
- **18h00** : fin de l'accueil au Centre Social - En cas de retards répétés, une sanction sera appliquée aux parents

## Lieu ?

⇒ au Centre Social Municipal (sous-sol) - n°téléphone : 04.74.94.98.71

⇒ les jeunes de tous quartiers confondus doivent venir et partir par leurs propres moyens

## Attention !

- L'usage du téléphone mobile est interdit, celui-ci doit être éteint durant le temps de l'activité
- Une tenue adaptée à l'activité du jour est demandée
- Le Centre Social décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur
- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme en cas de nécessité

**Documents à apporter** Dossier téléchargeable sur le site [www.st-quentin-fallavier.fr](http://www.st-quentin-fallavier.fr) rubrique « vivre ensemble »

**Aucune inscription ne sera faite si le dossier est incomplet.**

⇒ Carnet de santé du jeune : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour (tous les 5 ans)

⇒ Nom, N°police, adresse et n°de téléphone de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant le jeune 2013-2014

N.B. : L'assurance de la Mairie couvre uniquement les dommages si la responsabilité de la Mairie (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux jeunes ou si un jeune se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée. L'assurance ne joue pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels.

⇒ Justificatif du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales :

- **2013 de septembre à février**

- **2014 appliqué à partir de mars (à apporter en février) - Attention ! Nous appliquerons le tarif maximum si vous l'apportez hors délai !**

⇒ Si vous n'êtes pas allocataire CAF, justificatif des ressources du ménage (dernier avis d'imposition)

⇒ Imprimé « Bon vacances » de la CAF de l'Isère pour les familles concernées (QF < 620) pour les mini-camps de minimum 4 nuits/5 jours (sauf vacances d'Hiver)

⇒ Ordonnance médicale en cas de traitement, à donner à l'animateur

⇒ Autorisation parentale signée si le jeune est autorisé à partir seul après la fin des animations (16h45)

## Tarifs

⇒ Selon le quotient familial, moins 10 % à partir de l'inscription d'un deuxième enfant

⇒ Majoration de 20% pour les familles extérieures à la commune

⇒ Participation financière de la CAF (inclus dans les tarifs)



## Païement sur facture le mois suivant:

⇒ en espèces (apporter l'appoint si possible)

⇒ par carte bancaire (à partir de 10 €)

⇒ par chèque à l'ordre du Trésor Public - les chèques reçus avant le dernier jour du mois seront encaissés entre le 10 et le 15 du mois suivant

⇒ par chèque vacances (nous ne rendons pas la monnaie)

⇒ en cas de non paiement, le dossier sera transmis à la Trésorerie de La Verpillière qui se chargera du recouvrement

N.B. : Toute dette concernant le Pôle Education - Jeunesse - Centre Social entraînera la non-inscription ou la suspension de l'inscription aux activités jusqu'au paiement de la dette.

## Renseignements et horaires d'ouverture des équipements :

| <b>Pôle Education - Jeunesse - Centre Social - rue des Marronniers<br/>Tel. 04 74 94 25 53</b>  | <b>Nymphéa - Place du Héron - Quartier des Moines<br/>Tel. 04 74 82 44 08</b>  |
|---|--|
| <b>Période scolaire :</b><br>- <u>Matin</u> :<br>. Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30<br>. Mercredi de 8h30 à 12h<br>- <u>Après-midi</u> :<br>. Lundi, mardi, jeudi de 13h30-18h<br>. Mercredi, vendredi de 15h30 à 17h<br><br><b>Pendant les vacances :</b><br>- <u>Matin</u> :<br>. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h<br>- <u>Après-midi</u> :<br>. Lundi de 14h à 18h<br>. Mardi et jeudi de 14h à 17h<br>. Mercredi de 15h30 à 17h<br>. Fermé le vendredi | - <u>Matin</u> :<br>. Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h<br><br>- <u>Après-midi</u> :<br>. Lundi et jeudi de 14h à 17h<br>. Mercredi de 14h à 18h00 (17h pendant les vacances scolaires)<br><br><b>Fermé la 1ère quinzaine d'août</b> |
| <b>Les équipements sont fermés pendant tous les ponts ainsi qu'une semaine pendant les vacances de Fin d'année</b>  |  |

Je soussigné (e) M. ou Mme .....  
Responsable légal de l'enfant .....  
Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en respecter les termes.

Date :

Lu et approuvé (écriture manuscrite)

Signature :